

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE514

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« ci-dessus »,

les mots :

« aux a) et b) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel